

Theix Noyalo

TEIZ
NOALOU

Conseil municipal du 25 janvier 2024

Rapport de présentation du budget 2024

SOMMAIRE

Préambule	p 3
Le budget primitif 2024 en quelques chiffres	p 4
1. La section de fonctionnement	p 5
1.1 Les dépenses de fonctionnement 2024	p 5
1.2 Les recettes de fonctionnement 2024	p 16
2. La section d'investissement	p 24
2.1 Les principales dépenses d'investissement 2024	p 27
2.2 Les principales recettes d'investissement 2024	p 30
3. Les ratios définis à l'article R 2313-1 du CGCT	p 31
4. La Dette	p 32
5. Le budget annexe de la Grée du Loch	P 34

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

PRÉAMBULE

Le vote du budget primitif constitue toujours un temps fort pour la collectivité. Cette démarche reflète l'engagement de la municipalité à gérer les ressources financières de manière responsable, efficiente et transparente, tout en étant à l'écoute des préoccupations de ses administrés.

S'inscrivant dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 13 décembre, au travers des équilibres budgétaires proposés pour chacun des projets municipaux, le budget primitif 2024 est le fruit d'un processus rigoureux d'évaluation des besoins, de consultation, de planification et de co-construction entre élus et services municipaux.

Il vise à soutenir le développement harmonieux de la ville, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que les sports, l'éducation, les enjeux environnementaux, la sécurité et le bon fonctionnement des infrastructures municipales.

Le budget primitif 2024 a été construit dans un contexte contraint par la hausse générale des prix, qui a touché tous les postes de dépenses à hauteur de 4,9% en 2023, et qui devrait se poursuivre en 2024 avec un taux d'inflation attendu à 2,6%.

Ces difficultés ne sont pas compensées par l'Etat. De ce fait les dotations stagnent. Par ailleurs, un nouvel encadrement des finances locales ou une diminution de ces dotations ne sont pas à exclure dans le cadre de la stratégie pour le redressement des comptes publics.

Enfin, notons l'atonie du marché de l'immobilier qui pourrait provoquer une baisse des droits de mutation ou une révision des reversements de fiscalité par GMVA afin de financer ses investissements à venir.

Malgré ces contraintes, le budget de la ville fait preuve de résilience et permet la poursuite des investissements avec notamment la réalisation d'un plan important de rénovation des voiries communales, la poursuite des travaux de rénovations des équipements municipaux et, plus globalement, l'amélioration du cadre de vie des administrés compte tenu des enjeux environnementaux.

Près de 20 M€ sur la période 2024-2028 contribueront à construire la ville : une ville apaisée, durable et agréable à vivre

Anticiper et adapter le budget pour la ville de demain telle pourrait être résumée cette proposition de budget primitif 2024.

Le Maire,
Christian SEBILLE

LE BUDGET PRIMITIF 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2024 s'établit comme suit :

17 446 589 Euros

Et se décompose ainsi :

10 890 761 € en fonctionnement et 6 555 828 € en investissement.

Prise séparément, la section de fonctionnement 2024 s'établit au global à :

10 890 761 € pour les recettes

9 102 748 € pour les dépenses (sans compter le virement à la section d'investissement)

Soit un virement à la section d'investissement de 1 788 013 €.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 6 555 828 € et s'équilibre en dépenses et recettes avec un recours à un emprunt d'équilibre en attendant l'affectation des résultats du budget 2023

Le Budget annexe de la Grée du Loch s'établit à 755 491,19 € et se décompose entre la section fonctionnement pour 300 893,89 € et la section investissement pour 454 597,30 €.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les dépenses de fonctionnement 2024 : 10 890 761 €

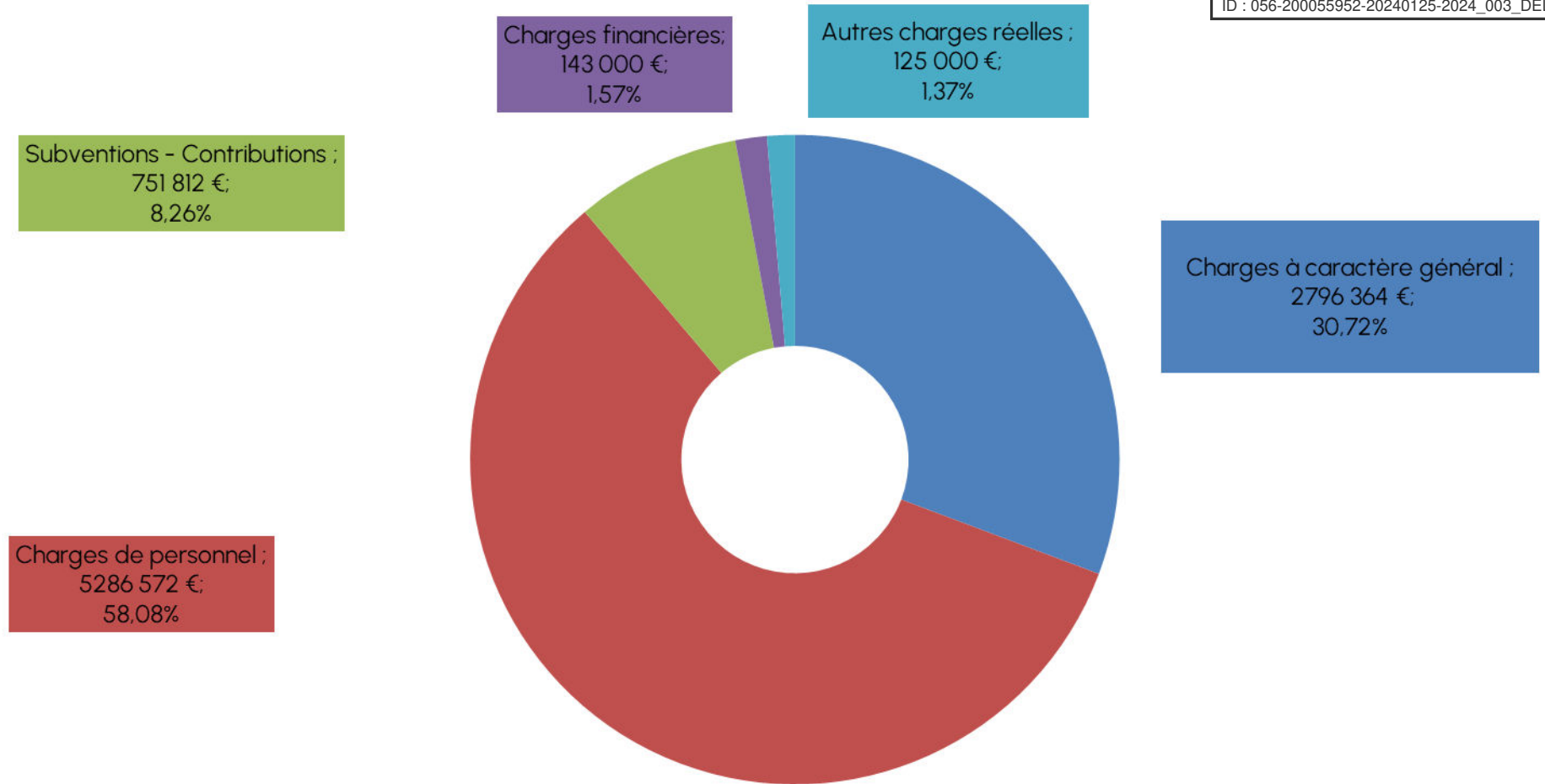
	DÉPENSES	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024	Évol en valeur CA 2022/CA 2023	Évol en % CA 2022 CA 2023	Évol en valeur BP 2023/BP 2024	Évol en % BP 2023 / BP 2024
011	Charges à caractère général	2 270 154,88	2 449 888,00	2 320 314,44	2 796 364,00	50 159,56	2,21%	346 476,00	14,14%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 810 441,50	5 100 850,00	5 043 805,01	5 286 572,00	233 363,51	4,85%	185 722,00	3,64%
014	Atténuation de produits	56 664,00	58 000,00	51 492,00	115 000,00	-5 172,00	-9,13%	57 000,00	98,28%
65	Autres charges de gestion courante	687 468,96	785 722,00	739 415,59	751 812,00	51 946,63	7,56%	-33 910,00	-4,32%
66	Charges financières	175 178,92	169 000,00	163 720,62	143 000,00	-11 458,30	-6,54%	-26 000,00	-15,38%
67	Charges exceptionnelles	3 671,97	15 900,00	7 386,74	10 000,00	3 714,77	101,17%	-5 900,00	-37,11%
68	Dotations aux provisions et amortissements	0,00	2 000,00	0,00					
022	dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00						
	Dépenses réelles de fonctionnement	8 003 580,23	8 581 360,00	8 326 134,40	9 102 748,00	322 554,17	4,03%	521 388,00	6,08%
023	Virement à la section d'investissement		7 138 860,00		1 188 013,00			-5 950 847,00	-83,36%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	668 109,87	579 537,00	568 975,58	600 000,00	-99 134,29	-14,84%	20 463,00	3,53%
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	668 109,87	7 718 397,00	568 975,58	1 788 013,00	-99 134,29	-14,84%	-5 930 384,00	-76,83%
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCT.	8 671 690,10	16 299 757,00	8 895 109,98	10 890 761,00	223 419,88	2,58%	-5 408 996,00	-33,18%

Parmi ces dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 102 748 € contre 8 581 360€ au BP 2023.

Elles se décomposent en cinq rubriques principales et s'entendent hors dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement :

- Les charges à caractère général- chapitre 011
- Les charges de personnel – chapitre 012
- Les autres charges courantes (subventions et participations) - chapitre 65
- Les charges financières- chapitre 66
- Les autres charges réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 9 102 748 € pour l'année 2024 se répartissent :



Attention, il est toujours difficile de se comparer à d'autres collectivités, car les choix de gestion peuvent avoir une influence sur le graphique des charges :

- Gestion en régie (personnel communal) : Charges de personnel (chapitre 012)
- Gestion déléguée ou prestations de services (externalisation) : Charges générales (chapitre 011)

L'analyse chapitre par chapitre donne les résultats suivants :

Les charges à caractère général (chap.011) – 2 796 K € +14,14 % par rapport au BP 2023

Sont comptabilisées à ce chapitre les dépenses de prestations de services, d'eau, d'énergie, de carburant, d'entretien, de maintenance, de transport, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux et l'ensemble des prestations de service et ainsi que la rémunération des intermédiaires. Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété à 2 796 364 €. Il est en augmentation de 346 476 € (+14,14%) par rapport au budget total 2023.

L'analyse du chapitre 011 met en avant que cette progression des charges à caractère général entre 2023 et 2024 s'explique principalement par une augmentation très forte de l'enveloppe des fluides (gaz et électricité) en raison des nouveaux marchés de fourniture de gaz et d'électricité mis en place au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, la prévision faite à l'article 60612 – énergies – électricité progresse de plus de 88 %, soit +159 K € en valeur. A noter quand même, que dans ce contexte de hausse importante, les investissements liés à l'amélioration énergétique et la régulation des horaires de l'éclairage public ont permis une économie de 12 K € par rapport à 2022.

De la même manière, la prévision faite à l'article 60613 – chauffage urbain progresse de plus de 62 %, soit +58 K € en valeur avec la mise en place des nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

Ces 2 évolutions expliquent à elles seules près de 63% de la hausse constatée entre le BP 2023 et le BP 2024 au chapitre 011- charges à caractère général.

A noter également quelques variations de comptes entre le BP 2023 et le BP 2024 :

La prévision faite à l'article 60623- alimentation progresse de plus de 6.61% soit + 44 K € en valeur par rapport au BP 2023 du fait de la forte hausse des prix des denrées alimentaires constatée l'an passé mais également de la hausse du nombre de repas produits en 2023 (+4643 repas).

La prévision faite à l'article 615231- entretien et réparation sur voirie prend en compte la réparation des glissières en bois sur certaines routes communales (+15K €).

La hausse de la prévision faite à l'article 6156 – maintenance s'explique par l'intégration de la maintenance et de l'hébergement liés à l'acquisition des nouveaux logiciels de gestion financières et de gestion des ressources humaines mais également par la maintenance liée au logiciel de chiffrage des données de serveurs de la mairie.

La hausse de la prévision faite à l'article 6184 – maintenance s'explique par l'intégration de la formation lié à l'acquisition des nouveaux logiciels de gestion financières et de gestion des ressources humaines.

La hausse de la prévision faite à l'article 6188 – autres frais divers s'explique par la prise en compte de la prestation du service de la poste pour la mise à jour de la base adresse Nationale (cette prestation pourrait toutefois être réalisée en interne par les services), mais également par la prestation d'installation du logiciel Microsoft 365.

Les charges générales (chapitre 011) sont réparties :

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Evolution BP 2023/BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 270 154,88	2 449 888,00	2 320 314,44	2 796 364,00	14,14%
6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains					
60221 - Combustibles et carburants					
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	18 847,22	34 000,00	32 041,91	35 000,00	2,94%
60611 - Eau et assainissement	18 523,26	26 500,00	42 004,29	27 320,00	3,09%
60612 - Énergie - Électricité	167 443,81	180 000,00	141 152,22	338 955,00	88,31%
60613 - Chauffage urbain	72 121,02	93 950,00	62 994,28	152 285,00	62,09%
60621 - Combustibles	6 085,98	8 700,00	15 087,65	10 150,00	16,67%
60622 - Carburants	38 234,01	42 860,00	40 718,68	44 600,00	4,06%
60623 - Alimentation	625 480,23	673 770,00	709 083,92	718 290,00	6,61%
60624 - Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628 - Autres fournitures non stockées	2 402,15	1 670,00	2 300,10	1 730,00	3,59%
60631 - Fournitures d'entretien	31 290,00	32 390,00	30 418,46	35 230,00	8,77%
60632 - Fournitures de petit équipement	51 809,14	51 700,00	62 682,81	64 650,00	25,05%
60633 - Fournitures de voirie	36 465,61	40 000,00	25 131,51	40 000,00	0,00%
60636 - Vêtements de travail	8 477,40	8 900,00	13 081,32	11 850,00	33,15%
6064 - Fournitures administratives	10 753,84	8 400,00	13 306,58	8 650,00	2,98%
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	12 719,81	3 000,00	2 801,85	3 000,00	0,00%
6067 - Fournitures scolaires	22 462,16	18 607,00	21 895,53	17 991,00	-3,31%
6068 - Autres matières et fournitures	52 928,08	53 260,00	51 508,74	60 270,00	13,16%
611 - Contrats de prestations de services	43 995,96	45 700,00	56 244,76	56 300,00	23,19%
6132 - Locations immobilières	2 450,75	2 200,00	2 092,45	2 150,00	-2,27%
6135 - Locations mobilières	33 574,60	0,00	0,00	0,00	
61351 - Locations matériel roulant	0,00	0,00	13 894,34	24 700,00	
61358 - Autres locations mobilières		41 620,00	21 947,25	28 680,00	-31,09%
614 - Charges locatives et de copropriété	4 958,16	6 730,00	6 713,80	7 000,00	4,01%
61521 - Terrains	29 042,50	23 600,00	20 378,06	36 740,00	55,68%
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	36 391,65	60 150,00	42 956,55	38 400,00	-36,16%
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
615231 - Entretien et réparations voiries	151 257,70	149 500,00	101 085,83	164 500,00	10,03%
615232 - Entretien et réparations réseaux	60 042,85	72 800,00	72 299,55	67 600,00	-7,14%
61524 - Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551 - Matériel roulant	27 924,32	19 750,00	21 310,81	19 900,00	0,76%
61558 - Autres biens mobiliers	28 929,56	25 884,00	37 656,11	28 384,00	9,66%
6156 - Maintenance	73 422,08	76 050,00	77 084,57	104 806,00	37,81%

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240125-2024_003_DEL-BF

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023	BP 2024	BP 2023/BP 2024
			(prévisionnel)	(propositions)	
6161 - Assurance multirisques	63 264,48	68 350,00	68 716,45	54 500,00	-20,26%
617 - Etudes et recherches	4 806,00	7 320,00	4 910,38	3 500,00	-52,19%
6182 - Documentation générale et technique	3 748,87	2 240,00	3 817,67	4 060,00	81,25%
6184 - Versements à des organismes de formation	20 065,40	21 573,00	27 649,35	56 145,00	160,26%
6185 - Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188 - Autres frais divers	13 700,82	20 744,00	3 838,91	36 250,00	74,75%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226 - Honoraires	20 424,48	0,00	0,00	0,00	
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	102,90	400,00	
62268 - Autres honoraires, conseils..	0	17 480,00	3 816,00	4 000,00	-77,12%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	11 955,12	8 000,00	8 538,20	8 000,00	0,00%
6228 - Divers	14 998,56	13 290,00	14 404,48	14 605,00	9,89%
6231 - Annonces et insertions	5 175,18	2 300,00	3 253,17	2 300,00	0,00%
6232 - Fêtes et cérémonies	39 096,27	20 450,00	30 179,73	28 300,00	38,39%
6234 - Réceptions	0,00	2 000,00	0,00	1 500,00	-25,00%
6236 - Catalogues et imprimés	2 477,21	53 030,00	37 602,42	32 760,00	-38,22%
6237 - Publications	32 487,73	0,00	0,00	0,00	
6238 - Divers	899,24	4 920,00	4 873,76	500,00	-89,84%
6241 - Transports de biens	3 000,00	0,00	2 444,00	0,00	
6247 - Transports collectifs	15 693,36	19 350,00	14 115,05	18 350,00	-5,17%
6251 - Voyages et déplacements	4 522,18	16 690,00	15 588,99	15 000,00	-10,13%
6256 - Missions	9 373,74	0,00	0,00	0,00	
6257 - Réceptions	1 305,00	0,00	0,00		
6261 - Frais d'affranchissement	15 330,70	12 800,00	11 061,64	12 600,00	-1,56%
6262 - Frais de télécommunications	18 211,67	20 313,00	18 851,81	23 155,00	13,99%
627 - Services bancaires et assimilés	4 132,80	1 000,00	849,84	1 000,00	0,00%
6281 - Concours divers (cotisations...)	5 344,81	5 725,00	5 371,22	6 826,00	19,23%
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00	0,00	0,00		
6283 - Frais de nettoyage des locaux	75 237,59	76 710,00	75 457,85	77 910,00	1,56%
62876 - A un GFP de rattachement	15 375,53	9 146,00	425,53	426,00	-95,34%
62878 - A d'autres organismes	7 089,67	7 800,00	12 164,96	7 900,00	1,28%
6288 - Autres services extérieurs	160 700,10	185 046,00	173 629,73	197 716,00	6,85%
63512 - Taxes foncières	28 834,91	31 500,00	32 480,71	33 600,00	6,67%
63513- Autres impôts locaux	0	0,00	0,00	0,00	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	455,76	0,00	1 331,80		
6358 - Autres droits	4 413,85	5 420,00	4 963,96	5 930,00	9,41%

Les charges de personnel (chap. 012) – 5 287 K € +3,64% par rapport au BP 2023

Les charges de personnel (012) représentent près de 58 % des dépenses réelles de fonctionnement 2024.

L'enveloppe budgétaire s'établit à 5 286 572 € en 2024, en hausse (+3.64% par rapport au BP total 2023 soit + 185K € en valeur) du fait :

Des décisions gouvernementales qui impactent le budget 2024 avec :

- La revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet dernier, qui sera impactée en année pleine sur 2024 ;
- La revalorisation de l'indice minimum de rémunération à 361 pour les titulaires et les contractuels permanents impactée en année pleine ;
- La revalorisation des échelons « bas de grille » en catégorie C et B intervenue le 01/07/2023 ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents, au 01/01/2024,

Des choix réalisés par la collectivité, et notamment la volonté de renforcer les services municipaux avec le recrutement d'un informaticien, ainsi que d'un chauffeur pour les services techniques.

Il est également bon de rappeler que le conseil municipal a récemment délibéré pour prendre à son compte un aide cuisinier en plus dans le cadre de l'entente. Ce poste budgétaire sera intégralement remboursé par la commune de SENE.

Du glissement vieillesse technicité impacté par les différentes refontes de grilles indiciaires qui correspondent au déroulement des carrières des agents territoriaux et à la progression d'échelon ainsi que la politique d'avancement.

A noter que la commune perçoit par ailleurs des recettes avec la prise en charge, par notre assurance, du coût d'une partie des salaires des agents en arrêt de travail (chapitre 013).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réparties :

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 810 441,50	5 100 850,00	5 043 805,01	5 286 572,00	3,64%
6215 - Personnel affecté par LE ccas/CIAS	0,00	0,00	0	14 295,00	
6215 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	22 472,48	13 560,00	13333,41	35 000,00	158,11%
6218 - Autre personnel extérieur	75 571,65	68 000,00	69614,33	12 000,00	-82,35%
6331 - Versement de transport	32 074,80	33 600,00	33709,28	34 887,00	3,83%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	13 190,25	13 279,00	13957,25	13 998,00	5,41%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	61 991,94	65 533,00	66970,64	69 632,00	6,25%
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	8 017,97	0,00	8427,41	0,00	
64111 - Rémunération principale	2 079 244,97	2 211 992,00	2154191,55	2 425 243,00	9,64%
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	56 308,21	68 077,00	30993,29	65 250,00	-4,15%
64113 - Personnel titulaire - NBI	0,00	0,00	34 414,88	0,00	
64114- Personnel titulaire indemnité inflation	7 200,00	0,00	0,00	0,00	
64118 - Autres indemnités	417 488,38	401 632,00	432116,63	436 607,00	8,71%
64131 - Rémunérations	544 800,66	640 993,00	650180,01	556 013,00	-13,26%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	7117,51	0,00	
64134- Personnel non titulaire- indemnité inflation	2 700,00	0,00		0,00	
64138 - Autres indemnités	113 759,21	77 982,00	75680,87	80 923,00	3,77%
64162 - Emplois d'avenir	0,00	0,00		0,00	
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00	0,00			
6417 - Apprentis- rémunérations	29 846,69	34 788,00	28872,05	42 649,00	22,60%
64172-Apprentis - indemnité inflation	200,00	0,00		0,00	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	492 834,09	535 605,00	529942,17	522 504,00	-2,45%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	684 789,04	731 166,00	714175,47	811 850,00	11,03%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	26 671,82	26 002,00	29427,02	22 315,00	-14,18%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	112 337,92	140 002,00	128062,24	115 000,00	-17,86%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	513,60	637,00	541,88	406,00	-36,26%
64731 - Versées directement	6 228,74	15 000,00	0	5 000,00	-66,67%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	10 910,68	11 501,00	11445,47	11 500,00	-0,01%
6478 - Autres charges sociales diverses	11 288,40	11 501,00	10631,65	11 500,00	-0,01%

Désormais les charges de personnel nettes par habitant, c'est-à-dire diminuées des atténuations de charges (remboursement sur salaires -chap 013 = 88 683 €) s'établissent à 601€ / habitant suivant le BP 2024. Ce ratio était de 582 € / habitant pour les communes de même strate au niveau national en 2022 (source DGFIP 2022).

Les autres charges de gestion courante (chap 65) – 752 K € -4,32% par rapport au BP 2023

Ce budget regroupe les subventions, les participations aux organismes extérieurs, les indemnités des élus, les pertes pour créances irrécouvrables ...

Les autres charges de gestion courante (65) sont estimées à 751 812 K € et régressent de – 4,32% (soit -33910 € en valeur) par rapport au BP 2023 total.

Les principaux postes de dépenses au sein de ce chapitre sont :

- Les indemnités et cotisations des élus (art 6531 à 65322) inscrites pour un montant de 127 K €, en légère hausse (+2 K €) afin de tenir compte de la revalorisation du point d'indice.
- Les contributions aux organismes de regroupement (art 65568) comprennent la participation versée au SIVEV (165 K €), la cotisation versée au CNAS (26,5 K€), la contribution annuelle versée au PNR (11 K €).
- Les subventions aux écoles privées sous contrat d'association (art 6558 inscrites pour 226 000 € progressent principalement du fait de la hausse des effectifs constatée au 1^{er} septembre 2023 en classe maternelle à l'école Sainte- Cécile ainsi qu'une prévision de la hausse du coût de l'élève de référence dans un contexte inflationniste.
- La subvention d'équilibre du budget principal versée au budget du CCAS (art 657363) s'élève à 63 K €.
- Les subventions versées aux associations et personnes de droit privé (art 65748) sont inscrites pour une enveloppe globale de 90,6 K €.
- Les redevances liées aux droits d'utilisation des logiciels, des licences ... (art 65811 et 65818) sont inscrites à hauteur de 36 821 €, en augmentation pour tenir compte de la mise en place des licences Microsoft 365, du projet de chiffrement des serveurs de la mairie (respect des normes RGPD).

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	BP 2023/BP 2024
65 - Autres charges de gestion courante	687 468,96	785 722,00	739 415,59	751 812,00	-4,32%
6512- Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 551,55	0,00	0,00		
6518 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	6 017,33	0,00	0,00		
65138- Autres secours			52,90		
6531 - Indemnités	103 661,11		0,00		
65311 - Indemnités de fonction (élus)	0,00	101 685,00	101 422,26	103 744,00	2,02%
6532 - Frais de mission	0,00		0,00		
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)		500,00	236,24	500,00	0,00%
6533 - Cotisations de retraite	8 981,59		0,00		
65313 - Cotisations de retraite (élus)		9 160,00	8 904,64	9 400,00	2,62%
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	10 222,55		0,00		
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)		10 900,00	11 080,73	11 000,00	0,92%
6535 - Formation	1 175,35		0,00		
65315 - Formation (élus)		2 445,00	1 352,68	2 000,00	-18,20%
6536 - Frais de représentation du maire	509,52		0,00		
65316 - Frais de représentation du maire (élus)		500,00	70,00	500,00	0,00%
65372 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat	51,34	0,00	0,00		
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)		0,00	0,00		
65322 - Frais de mission et déplacement (CESECE-éco, sociale et env.)	0,00	250,00	0,00	250,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	2 238,26	487,00	486,67		
6542 - Créances éteintes	3 230,17	313,00	312,95		
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00		0,00		
65548 - Autres contributions	212 554,24		0,00		
65568 - Autres contributions		208 750,00	211 244,54	203 510,00	-2,51%
6558 - Autres contributions obligatoires	208 309,15	214 984,00	210 168,86	226 000,00	5,12%
657341-Subvention de fonctionnement versées aux communes membres du GFP	346,60	670,00	666,67	800,00	19,40%
657363- Subvention de fonctionnement au CCAS/CIAS	36 454,85	66 203,00	55 168,45	62 987,00	-4,86%
657381 - Subventions de fonctionnement aux autres états publics locaux	0,00	0,00	6 300,00	2 500,00	
65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	2 600,00		0,00		
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers		13 000,00	0,00		
6574 - Subv. de fonctionnement aux assoc. et aux autres personnes de droit privé	86 563,50		0,00		
65742 - Subventions de fonctionnement aux entreprises	0,00		0,00		
65741-Subvention de fonctionnement aux ménages			1 612,50	1 200,00	
65742-Subvention de fonctionnement aux entreprises			0,00		
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé		88 540,00	89 765,00	90 600,00	2,33%
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	4 575,00	4 711,45	5 721,00	25,05%
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00	15 510,00	8 208,40	31 100,00	100,52%
6584 - Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00		
65881-Hébergement et restauration scolaires		9 570,00	9 562,37		
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1,85	37 680,00	18 088,28		

Les charges financières (chap 66) – 143K € -15,38% par rapport au BP 2023

Les intérêts de la dette (chapitre 66) sont estimés, pour leur part, à 143 000 €, représentant ainsi 1,57% des dépenses réelles de fonctionnement.
 L'analyse de la dette sera proposée dans le chapitre 4 de ce rapport :

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
66 - Charges financières	175 178,92	169 000,00	163 720,62	143 000,00	-15,38%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	174 620,16	167 000,00	166 010,61	143 000,00	-14,37%
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	32 603,55	0,00	28 813,56		
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-32 044,79	0,00	-32 603,55		
661138 - A d'autres tiers	0,00	0,00			
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00			
6681- indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques		0,00	1 500,00		
6688 - Autres	0,00	2 000,00			

Les atténuations de produits (chap 014) – 115 000 K € - +98,28% par rapport au BP 2023

Pour notre commune, la loi SRU impose 20 % de logements sociaux sur la totalité des résidences principales.

Lorsqu'une commune ne satisfait pas à cette obligation, elle fait l'objet d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources fiscales. Ce prélèvement peut être réduit par les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social, notamment les subventions allouées aux acteurs sociaux dans la production de logements sociaux.

La production de logements sociaux, au regard de l'obligation de la loi SRU, étant insuffisante sur la période triennale 2020-2022, le Préfet a engagé une procédure de carence à l'égard de la commune.

Cette carence va se traduire par un prélèvement annuel majoré de 72% pendant 3 ans.

Conséquence de cette majoration, le montant des pénalités, pour l'année 2024, a été inscrit à hauteur de 115 000 €

A noter, le paiement de ces pénalités n'exonère pas la commune de l'obligation de construire des logements sociaux. Ainsi, la peine est double : la commune déficitaire est non seulement redevable de ce prélèvement annuel, mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage de logements manquants.

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	BP 2023/BP 2024
014 - Atténuations de produits	56 664,00	58 000,00	51 492,00	115 000,00	98,28%
739115- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	56 664,00	0,00			
739116- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00	58 000,00	51 492,00	115 000,00	98,28%
7391171 - Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00	0,00			

Les charges exceptionnelles (chap 67) – 10 K €

Depuis la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, les crédits relatifs aux annulations de titres sur exercices antérieurs sont les seules inscriptions au chapitre 67. Pour 2024, le montant prévisionnel inscrit s'élève à 10 K €.

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
67 - Charges exceptionnelles	3 671,97	15 900,00	7 386,74	10 000,00	-37,11%
6712 - Amendes fiscales et pénales					
6718- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 207,67				
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	285,50	15 900,00	7 386,74	10 000,00	-37,11%
678 - Autres charges exceptionnelles	178,80				

Le virement à la section d'investissement 1 188 K € (chap 023) et amortissements (chap 042)

Dans l'attente de l'affectation des résultats du budget 2023, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 1 188 013€ €.

A ce montant viennent s'ajouter 600 K € de la dotation aux amortissements (chap 042), autre constituante de l'autofinancement, qui contribue également au financement des investissements.

1.2 Les recettes de fonctionnement : 10 890 761 €

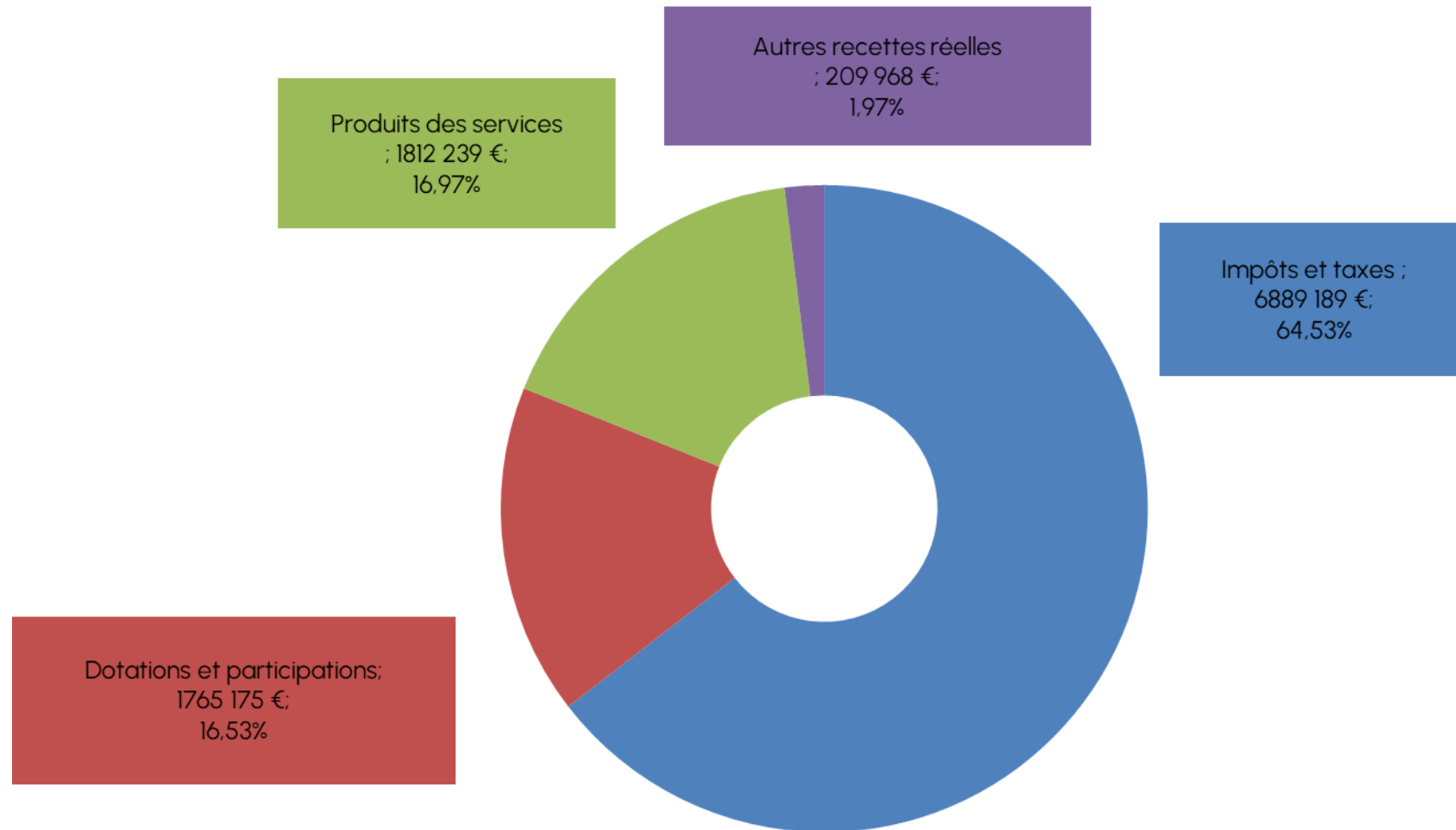
	RECETTES	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024	Évol en valeur CA 2022/CA 2023	Évol en % CA 2022 CA 2023	Évol en valeur BP 2023/BP 2024	Évol en % BP 2023 / BP 2024
70	Produits des services	1 734 665,64	1 692 133,00	1 834 249,55	1 812 239,00	99 583,91	5,74%	120 106,00	7,10%
73	Impôts et taxes	6 676 807,11	1 758 929,00	1 758 928,00	1 752 059,00	-4 917 879,11	-73,66%	115 522,00	1,71%
731	Fiscalité locale		5 014 738,00	5 096 252,80	5 137 130,00	5 096 252,80			
74	Dotations et participations	1 646 378,57	1 633 590,00	1 805 661,31	1 765 175,00	159 282,74	9,67%	131 585,00	8,05%
75	Autres produits de gestion courante	127 733,43	122 745,00	154 087,75	121 285,00	26 354,32	20,63%	-1 460,00	-1,19%
013	Atténuation de charges	201 059,34	147 430,00	154 177,24	88 683,00	-46 882,10	-23,32%	-58 747,00	-39,85%
76	Produits financiers	0,48	0,00	48,30	0,00	47,82		0,00	
77	Produits exceptionnels	362 105,42	0,00	17 524,94	0,00	-344 580,48	-95,16%	0,00	
78	Reprise sur amort et provisions	5 329,68	390,00	389,06	0,00	-4 940,62	-92,70%	-390,00	
	Recettes réelles de fonctionnement	10 754 079,67	10 369 955,00	10 821 318,95	10 676 571,00	67 239,28	0,63%	306 616,00	2,96%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	104 097,39	225 587,00	225 581,49	214 190,00	121 484,10	116,70%	-11 397,00	-5,05%
	Recettes d'ordre de fonctionnement	104 097,39	225 587,00	225 581,49	214 190,00	121 484,10	116,70%	-11 397,00	-5,05%
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 886 890,00	5 704 215,00	5 704 215,00	0,00	817 325,00	16,72%	-5 704 215,00	-100,00%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	15 745 067,06	16 299 757,00	16 751 115,44	10 890 761,00	1 006 048,38	6,39%	-5 408 996,00	-33,18%

Parmi ces recettes de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élèvent à 10 676 571 €, en hausse de +2.96% (+ 306 616€ en valeur) par rapport au budget 2023.

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Les produits des services
- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement et autres dotations et subventions
- Les autres produits réels de fonctionnement

Ces recettes réelles de fonctionnement de 10 676 571 K € inscrites au Budget Primitif 2024 se répartissent :



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 235 € par habitant (suivant population totale au 01/01/2024 – 8642 habitants) contre 1 202 €/ habitant au compte administratif prévisionnel 2023. Ce dernier se révélait supérieur à la moyenne des communes de même strate (entre 5000 et 9999 habitants), au niveau national 1 214€ par habitant en 2022 (source DGFIP 2022).

L'analyse chapitre par chapitre donne les résultats suivants :

Les atténuations de charges (chap.013) – 88 683 K € -39,85% par rapport au BP 2023

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale.

Cette prévision est prudente puisqu'elle n'intègre que les remboursements sûrs sur rémunération du personnel.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
013 - Atténuations de charges	201 059,34	147 430,00	154 177,24	88 683,00	-39,85%
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	191 359,34	147 430,00	154 177,24	88 683,00	-39,85%
6459- Remboursement sur charges de SS et de prévoyance	9 700,00	0,00			
6479 - Remboursements sur autres charges sociales					

Les produits des services et du domaine (chap.70) – 1 812 K € +7,10% par rapport au BP 2023

Ce chapitre comprend principalement les recettes de tarifications des différents services à la population (restaurant scolaire, ALSH, espace-jeunes, service culturel ...).

Les produits des services, du domaine et des ventes (70) sont évalués en 2024 à 1 812 K € soit +7,10% par rapport au budget 2023.

Cette progression a été faite en tenant compte du montant réalisé sur l'exercice 2023 et non celui prévu au BP 2023.

En effet, sur l'exercice 2023, les recettes issues des services enfances-jeunesse, et de la restauration scolaire ont progressé.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	BP 2023/BP 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 734 665,64	1 692 133,00	1 834 249,55	1 812 239,00	7,10%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	10 301,00	9 000,00	8 124,00	8 000,00	-11,11%
70321 - Droit de stationnement et de location sur la voie publique	0,00	0,00			
70322 - Droits de stationnement et de location sur le domaine public po	1 273,00	1 124,00	1 095,00		
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	25 882,29	31 200,00	31 892,29	32 400,00	3,85%
70388- Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	50,00		
704 - Travaux	0,00	0,00			
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	5 185,00	4 000,00	4 480,00	4 000,00	0,00%
70632 - A caractère de loisirs	135 474,89	124 250,00	142 152,47	138 000,00	11,07%
7066- Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00			
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	497 929,29	470 000,00	539 037,02	539 000,00	14,68%
706888 - Autres prestations de services	582 213,63	560 000,00	595 356,87	584 000,00	4,29%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 211,83	1 250,00	1 305,72	1 300,00	4,00%
70843- Mise à disposition de personnel facturée au CCAS	0,00	19 000,00	19 348,74	20 000,00	5,26%
70845- Mise à disposition de personnel facturé aux communes membres du GFP				58 000,00	
70848 - Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	88 466,80	91 420,00	96 349,29	0,00	
70873 - par les C.C.A.S	1 126,33	600,00	833,82	500,00	-16,67%
70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP				369 900,00	
70876 - Par le GFP de rattachement	57 138,14	57 139,00	57 138,43	57 139,00	0,00%
70878 - par d'autres redevables	328 463,44	323 150,00	336 185,74	0,00	-100,00%
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)			900,16	0,00	

Les impôts et taxes (chap.73) et Fiscalité locale (chap.731) - 6 773 K € +1,71% par rapport au BP 2023

Avec la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, ce chapitre 73 « impôts et taxes » (unique en M14) est désormais réparti entre :

- le chapitre 73 « impôts et taxes » qui comprend principalement les reversements de fiscalité que sont l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.
- le chapitre 731 « fiscalité locale » qui comprend principalement le produit issu des taxes foncières et taxes d'habitation, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de mutations, de la taxe sur les pylônes électriques et des droits de place.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Evolution BP 2023/BP 2024
73 - Impôts et taxes	1 776 658,00	1 758 929,00	1 758 928,00	1 752 059,00	-0,39%
73211 - Attribution de compensation	1 422 059,00	1 422 060,00	1 422 059,00	1 422 059,00	0,00%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	354 599,00	336 869,00	336 869,00	330 000,00	-2,04%
732221 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00				
7388 - Autres impôts et taxes					
731-Fiscalité locale	4 900 149,11	5 014 738,00	5 096 252,80	5 137 130,00	2,44%
73111 - Taxes foncières et d'habitation	4 136 788,00	4 359 000,00	4 443 419,00	4 552 000,00	4,43%
73118- Autres contributions directes			932,00		
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière		450 000,00	446 213,90	380 000,00	-15,56%
73132 - Taxe sur les pylônes électriques		62 000,00	64 400,00	65 000,00	4,84%
73154 - Droits de place		6 738,00	6 117,50	7 130,00	5,82%
731731 - Impôt sur les cercles et maisons de jeux			0,00		
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure		137 000,00	135 170,40	133 000,00	-2,92%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	8 986,00		0,00		
7336 - Droits de place	6 688,00		0,00		
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	61 387,00		0,00		
7363 - Impôt sur les cercles et maisons de jeux			0,00		
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	140 042,90		0,00		
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	546 257,21		0,00		

Le chapitre 73- impôts et taxes diminue en 2024 du fait :

- Une prévision prudente de la dotation de solidarité communautaire (article 73212) versée par GMVA a été faite pour 2023. Le montant attendu de cette dotation pour l'année 2024 est de 330 K €.
- En l'absence de nouveau transfert de compétences, l'attribution de compensation (article 73211) quant à elle, s'élèvera à 1 422 K €, comme l'an dernier.

Le chapitre 731- fiscalité locale, la prévision intègre :

- Le produit de la fiscalité (art.73111) est inscrit pour un montant de 4 552 000 €. Il est en hausse de 4,43% par rapport au BP 2023 et intègre :
 - Le maintien des taux d'imposition au même niveau que l'an passé à savoir 35,60 % pour la taxe sur propriétés bâties, 51,48% pour la taxe sur les propriétés non bâties et à 13,39% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
 - La dynamique des bases d'imposition de taxes foncières (pour les locaux d'habitation et les locaux industriels- hors locaux professionnels) qui bénéficient d'une revalorisation de plus de 3,9% adossée à la progression de l'indice des prix à la consommation de novembre 2023.

A périmètre constant, les autres impôts et taxes, prévus pour un montant global de 585 130 €, sont en baisse (en valeur), par rapport au BP 2024, compte tenu de l'évolution différenciée sur les postes suivants

- Une prévision prudente effectuée à l'article « 73123 « taxe communale additionnelle aux droits de mutations ou à la taxe de publicité foncière » avec un montant inscrit de 380 K € au BP 2024 contre 446K € perçus en 2023. Cette prévision tient compte des perspectives d'évolution du marché immobilier.
- La taxe sur les pylônes électriques (article 73132) a été budgétée à 65 K €.
- Les droits de place (art. 73154) sont inscrits pour un montant de 7 130 €
- La taxe locale sur les publicités extérieures (article 73174), est inscrite pour un montant de 133 K €.

Les Dotations, subventions et participations (chap.74) – 1 765 K € + 8,05% par rapport au BP 2023

Les dotations et participations (74) sont budgétées à hauteur de 1 765 K € soit une hausse de +8,05% par rapport au BP 2023.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	BP 2023/BP 2024
74 - Dotations, subventions et participations	1 646 378,57	1 633 590,00	1 805 661,31	1 765 175,00	8,05%
7411 - Dotation forfaitaire	568 988,00		0,00		
74111 - Dotation forfaitaire des communes		566 000,00	582 236,00	578 000,00	2,12%
74121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)	125 181,00		0,00		
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		125 000,00	143 767,00	143 700,00	14,96%
744 - FCTVA	20 175,76	20 000,00	35 862,07	30 000,00	50,00%
74718 - Autres	26 159,57	33 110,00	35 373,01	0,00	
7472- Régions	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00%
7473 - Départements	21 249,30	11 000,00	18 391,80	10 800,00	-1,82%
74748 - Autres communes	47 352,01	46 540,00	47 923,71	47 300,00	1,63%
74751- Subvention GFP de rattachement	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00%
74758- Subvention autres groupement	1 743,15	0,00	555,29	0,00	
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	
74771 - Participations fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	
74773- Participations FEADER		18 060,00	18 087,00	0,00	
7478 - Participations autres organismes	541 171,78	0,00	0,00	0,00	
747888 - Participations autres organismes		505 750,00	602 307,43	592 375,00	17,13%
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle			0,00	0,00	
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr		290 000,00	298 658,00	308 000,00	6,21%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	277 728,00		0,00	0,00	
748374- Dotation de développement- biodiversité et aménités locales				34 000,00	
7484- Dotation recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	14 630,00	19 000,00	17 500,00	19,62%

Cette évolution s'explique par :

- Une dotation forfaitaire (art. 74111), inscrite pour un montant de 578 000 €, en hausse de +2.12% par rapport au BP 2023, et qui tient compte du montant réalisé en 2023.
- Une dotation de solidarité rurale (art. 71121) revalorisée de +14,96 %, pour un montant de 143 700 € et tenant compte du montant réalisé en 2023

Ces deux dotations constituent la dotation globale de fonctionnement. Elles feront éventuellement l'objet d'un ajustement ultérieur lorsque leurs montants définitifs seront notifiés à la commune.

- La prévision de FCTVA (article 744) a été effectuée au regard des dépenses d'entretien inscrites, pour un montant de 122 745,00 € au BP 2023 et de 154 087,75 € au CA 2023.
- La prévision faite au 74718 tient compte de l'abondement de la dotation biodiversité votée en loi de finances pour 2023.
- Les subventions diverses de fonctionnement (Etat, Région, Département, communes extérieures et autres organismes comme la CAF ou la MSA) (art. 747...), inscrites pour un montant total de 653 975 € sont en hausse de +5,83 % (+36 K € en valeur). Cela s'explique principalement par la revalorisation des prestations de la CAF et de la MSA (art. 747888) au niveau des activités réalisées (accueil d'enfant porteur de handicap ...) et des recettes réellement constatées sur l'exercice 2023.
- Les allocations compensatrices de l'État au titre des taxes foncières (art 74833), estimées à 308 K € sont en hausse de +6,21% par rapport aux crédits prévus en 2023 en raison de la revalorisation des bases compensées de locaux industriels.
- La dotation biodiversité et aménités locales (art. 748374) est inscrite pour un montant de 34 000 € contre 34,5 K € perçus en 2023.
- Enfin, la dotation pour les titres sécurisés (CNI + passeports) (art.7485) a été budgétée à 17,5 K € au BP 2024

Les autres produits de gestion courant (chap.75) – 121 K € +1,19% par rapport au BP 2023

Ce chapitre dont le montant s'élève à 121 285 € concernent principalement les revenus des immeubles avec la location des garages, du presbytère, de la boulangerie, du Kebab, de la poste, des salles communales et de la chambre funéraire.

Ce chapitre intègre également via l'article 75888- autres produits divers de gestion courante, le remboursement de gaz par l'école Sainte-Cécile, l'indemnité de captage d'eau versée par la GMVA pour l'étang de Noyal, la vente de ferrailles...

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
75 - Autres produits de gestion courante	127 733,43	122 745,00	154 087,75	121 285,00	-1,19%
752 - Revenus des immeubles	107 280,66	99 145,00	109 558,96	103 385,00	4,28%
755 - Débits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
756 - Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	
75813 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	4 948,10	5 000,00	5 329,20	5 300,00	6,00%
75814 - Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	0,00	0,00	
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	22,68	0,00	
7588- Autres produits divers de gestion courante	15 504,67		0,00	0,00	
75888 - Autres produits divers de gestion courante		18 600,00	39 176,91	12 600,00	-32,26%

Produits financiers (chap.76)

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
76 - Produits financiers	0,48	0,00	48,30	0,00	
761 - Produits de participations		0,00	48,30	0,00	
7688 - Autres produits financiers	0,48	0,00		0,00	

Produits exceptionnels (chap.77)

Pour 2024, aucune prévision n'a été faite sur ce chapitre 77.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
77 - Produits exceptionnels	362 105,42	0,00	17 524,94	0,00	
7711 - Débits et pénalités perçus	1 516,56	0,00		0,00	
7713 - Libéralités reçues	111,45	0,00		0,00	
7718- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,35	0,00		0,00	
7714- Recouvrement sur créances admises en non valeur	23,94	0,00		0,00	
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	22 722,69	0,00	724,94	0,00	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	311 200,00	0,00	16 800,00	0,00	
7788- Produits exceptionnels divers	26 529,43	0,00		0,00	

Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)

Pour 2024, aucune prévision n'a été faite sur ce chapitre 78. Ces inscriptions seront faites, à chaque état d'admission en non-valeur présentée par la comptable.

Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023 (BP+DM)	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024 (propositions)	Évolution BP 2023/BP 2024
78 - Reprises sur amortissements et provisions	5 329,68	390,00	389,06	0,00	
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges				0,00	
7817 - Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	5 329,68	390,00	389,06	0,00	

Excédent de fonctionnement reporté (chap.002) – 0 K €

Contrairement aux années passées, l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sera effectuée lors du conseil municipal du mois de mars prochain, la Direction des Finances des Publiques n'ayant pu attester des résultats constatés au 31/12/2023.

Néanmoins il est possible de faire une projection des résultats qui seront repris comme tel :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	11 046 900,44
B	Dépenses de fonctionnement 2023	8 895 109,98
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	2 151 790,46
D	Résultat de clôture 2023 reporté	5 704 215,00
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (<i>Excédent</i>)	7 856 005,46

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	3 041 896,29
G	Dépenses d'investissement 2023	4 746 397,27
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-1 704 500,98
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-866 212,17
J = H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2023 (<i>Déficit</i>)	-2 570 713,15
K	Restes à réaliser 2023 en recettes	545 778,50
L	Restes à réaliser 2023 en dépenses	1 025 598,45
M = K-L	Solde des restes à réaliser 2023	-479 819,95

N = J+ M	Besoin de financement de la section investissement	-3 050 533,10
----------	--	---------------

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		Montants en euros
○	Au financement du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2024)	3 050 533,46
P = E-○	En report à nouveau en section fonctionnement (à reporter à la ligne 002 du budget principal 2024)	4 805 472,00
Q = E	TOTAL	7 856 005,46

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2024 marque la poursuite du programme d'investissement ambitieux, dans le respect des engagements pris et garant de la maîtrise des finances communales.

La section globale d'investissement 2024 s'établit à 6 555 828 € dont 6 342 K € de dépenses réelles d'investissement.

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2024 (hors reports des résultats) sont dans les domaines suivants :

➔ Les équipements sportifs et culturels (1,597 millions d'euros)

La commune est riche de ses équipements sportifs mais ils se doivent aussi d'évoluer en fonction des besoins des clubs et des enjeux climatiques. C'est pourquoi la municipalité va poursuivre leur amélioration et leur aménagement.

Dans ce cadre, après la transformation du terrain de football enherbé « B » en terrain synthétique réalisée en 2023, la municipalité a décidé d'engager l'aménagement d'une piste d'athlétisme à Brestivan.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle sportif et associatif à Plaisance comprenant une salle de danse, un dojo, une salle de boxe se poursuivront tout au long de l'année 2024.

Le remplacement du city stade de Brestivan a également été budgété en 2024.

➔ Voirie communale (1 203 K euros)

Tout d'abord il s'agit d'effectuer des travaux sur notre voirie communale, avec la volonté de faciliter des modes doux de déplacement par la sécurisation des cheminements piétons et l'apaisement de la circulation par des aménagements sécuritaires.

Ainsi, parmi les travaux envisagés, des aménagements seront réalisés afin d'améliorer la sécurité des usagers tels que la requalification de la rue des Lavandières et celle de l'allée du Landy mais également l'aménagement de la rue de Burguhennec et la réfection de la route du Gravé.

➔ Amélioration du cadre de vie (1 million d'euros)

En 2024, l'opération de rénovation du « cœur de ville » se poursuivra et se traduira par le lancement des études de maîtrise d'œuvre destinées à définir le projet de requalification de la rue de Vannes, de la place de la Chapelle, du parking Le Digabel et le mail piétons.

En parallèle, différentes opérations d'aménagements privés débiteront cette année avec le projet de logements sur le jardin de Thônes et route de Treffléan. La révision du Plan Local d'Urbanisme s'achèvera cette année.

Engagée en 2023, le projet d'aménagement du parc de Brural se poursuivra cette année, avec notamment la mise aux normes l'installation de WC modulaires, ...

Les travaux de requalification de la rue Sainte-Brigitte dans le bourg de Noyal seront engagés.

Par ailleurs, la commune poursuit également le développement et l'amélioration des liaisons douces avec l'aménagement d'une voie verte en parallèle de la RD 104 entre la route du Saindo et Talhouët.

Toujours dans un souci de sécuriser les déplacements doux, la voie verte sera reprise entre le giratoire de Brestivan et l'EHPAD.

→ Relations extérieures (534 K €)

Le budget 2024, intègre pour 187 K € le montant de l'attribution de compensation versée en section d'investissement à GMVA. Il prévoit également les travaux effectués pour le compte de GMVA par la commune dans le cadre de la compétence eaux pluviales urbaines, pour un montant de 156 K € ainsi que le remboursement de la participation versée à la sté OCDL (GIBOIRE) dans le cadre du traité de concession de la ZAC de Brestivan pour 190 K €.

→ Patrimoine – travaux sur les bâtiments communaux (517 K €)

Comme chaque année une enveloppe sera consacrée à la modernisation des bâtiments communaux et du patrimoine communal en général.

Dans ce cadre, des travaux visant à préserver notre patrimoine seront réalisés avec les travaux de traitement des boiseries de l'église Saint Cécile.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité de la population, la commune va engager l'installation de la vidéoprotection à proximité de ses bâtiments communaux. Le contrôle d'accès des bâtiments communaux sera remplacé dans un souci de bonne utilisation de ces équipements.

Afin de favoriser l'accessibilité de ses équipements, la commune va engager des travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la salle omnisport Pierre Dosse, de la salle des Loutres et du complexe sportif de Brestivan.

Une enveloppe pour l'aménagement du nouveau centre technique municipal a également été budgétée.

→ Moyens généraux – mobilier matériel pour les services : 285 K euros

Cette enveloppe concerne les achats de véhicules, mobilier, matériel et outillage nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements communaux ainsi que les investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Parmi ces investissements on notera : 138K € d'investissements en informatique et télécommunication, 59 K € pour le renouvellement du mobilier, du matériel et de l'outillage et 88 K € pour l'achat de véhicules thermiques et notamment pour le remplacement du camion volé en janvier dernier.

➔ Transition écologique (97 K €)

Dans la continuité du programme d'amélioration énergétique de l'éclairage public engagé en partenariat avec Morbihan Energies, la municipalité poursuit son programme d'amélioration énergétique de ses bâtiments avec notamment la poursuite du relamping de différents bâtiments municipaux.

➔ Éducation (petite enfance/enfance/ jeunesse et scolaire) : 80 K euros

Soucieux de la qualité des services assurés auprès de nos enfants, des investissements en mobilier et matériel informatique seront réalisés pour les services de l'Espace-Jeunes, de l'ALSH mais également dans nos écoles publiques. Il est également prévu d'effectuer le ravalement de l'école du Tilleul.

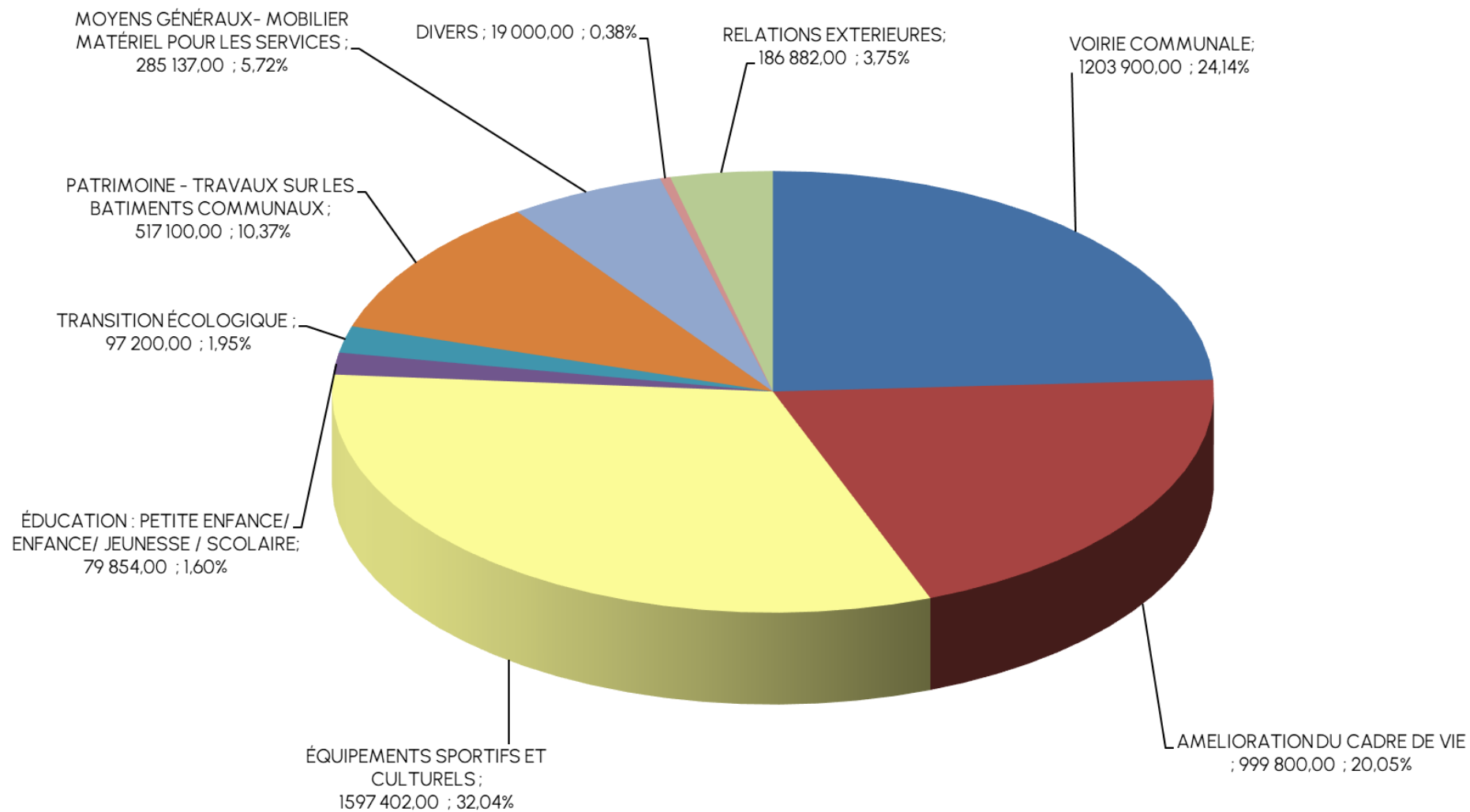
Outre ces dépenses d'équipement, le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 008 K € en 2024.

2.1 Les principales dépenses d'investissement – 6 556 K €

En 2024, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 6 555 828 K € et se répartit entre :

INVESTISSEMENTS- PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2024 A FINANCER		BP 2024 en euros TTC
1	VOIRIE COMMUNALE	1 203 900,00
2	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	999 800,00
3	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	1 597 402,00
4	ÉDUCATION : PETITE ENFANCE/ ENFANCE/ JEUNESSE / SCOLAIRE	79 854,00
5	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	97 200,00
6	PATRIMOINE - TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	517 100,00
7	MOYENS GÉNÉRAUX- MOBILIER MATÉRIEL POUR LES SERVICES	285 137,00
8	RELATIONS EXTERIEURES	534 245,00
9	DIVERS	19 000,00
10	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	1 008 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT 2024		6 341 638,00
11	OPÉRATIONS D'ORDRE	214 190,00
12	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT 2024		6 555 828,00

En 2024, le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 6 342 K €. Parmi ces dépenses réelles, les dépenses représentent 4 986 K € réparties :



INVESTISSEMENTS- PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2024 A FINANCER		BP 2024 en euros TTC
1	VOIRIE COMMUNALE	1 203 900,00
	OPERATION 31 : VOIRIE COMMUNALE	101 900,00
	OPERATION 45 : AMENAGEMENT DE L'ALLÉE DU LANDY	439 000,00
	OPERATION 57 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES	250 000,00
	OPERATION : AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU GRAVÉ	365 000,00
	OPERATION : REFECTION DE LA ROUTE DE LENFLOY	10 000,00
	THEMATIQUE : INSTALLATIONS DE VOIRIES	38 000,00
2	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	999 800,00
	OPERATION 32 : REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	205 000,00
	OPERATIONS 36, 39 et 47 : CIMETIERE	10 000,00
	OPERATION 43 : RÉVISION ET MODIFICATION DU PLU	58 000,00
	OPERATION 44 : AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE NOYALO	152 000,00
	OPERATION 52: VOIES VERTES ET AMENAGEMENTS FONCIERS	405 000,00
	OPERATION 53: AMÉNAGEMENT DE BRURAL	105 800,00
	OPERATION 56 : AMÉNAGEMENT DU PARKING STABILISÉ DE LA LANDIERE	54 000,00
	THEMATIQUE : PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	10 000,00
3	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	1 597 402,00
	OPERATION 34 : PÔLE SPORTIF - PLAISANCE	658 000,00
	OPERATION 58 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME	800 000,00
	THEMATIQUE : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	74 400,00
	OPERATION 40 : PÔLE CULTUREL	38 000,00
	OPERATION 51 : TRAVAUX SUR LA SALLE PIERRE DOSSE	3 000,00
	THEMATIQUE / EQUIPEMENTS CULTURELS	24 002,00
4	ÉDUCATION : PETITE ENFANCE/ ENFANCE/ JEUNESSE / SCOLAIRE	79 854,00
	Mobilier/ matériels informatiques/ autres matériels et travaux pour petite enfance/ enfance/ jeunesse	6 404,00
	Mobilier/ matériels informatiques/ autres matériels et travaux pour les établissements scolaires	73 450,00
5	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	97 200,00
	OPERATION 37 : AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	97 200,00
6	PATRIMOINE - TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	517 100,00
	OPERATION 35 : EGLISE SAINTE CECILE - THEIX	210 500,00
	OPERATION 38 : ADAP	10 900,00
	OPERATION 48: TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	100 000,00
	OPERATION 49 : AMÉNAGEMENT DE L'EX MEDIATHEQUE	30 000,00
	THEMATIQUE : VIDEO PROTECTION	40 000,00
	THEMATIQUE : AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	125 700,00
7	MOYENS GÉNÉRAUX- MOBILIER MATÉRIEL POUR LES SERVICES	285 137,00
	THEMATIQUE : VEHICULES	88 000,00
	THEMATIQUE : MOBILIER	28 497,00
	THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET TELEPHONIQUE	138 150,00
	THEMATIQUE : MATERIELS SERVICES	30 490,00
8	DIVERS	19 000,00
	THEMATIQUE : DEFENSE INCENDIE	12 000,00
	THEMATIQUE : ACQUISITIONS FONCIERES	7 000,00
9	RELATIONS EXTERIEURES	186 882,00
	THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	186 882,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS 2024	4 986 275,00
10	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	347 363,00
	THEMATIQUE : EAUX PLUVIALES (Compétence GMVA)	156 000,00
	THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - DÉPENSES OBLIGATOIRES	191 363,00
11	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	1 008 000,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT 2024	6 341 638,00
12	OPÉRATIONS D'ORDRE	214 190,00
13	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT 2024	6 555 828,00

2.2 Les principales recettes d'investissement – 6 556 K €

Parmi ces recettes d'investissement, les recettes réelles d'investissement du Budget Primitif 2024 sont estimées à 4 768 K € ainsi réparties :

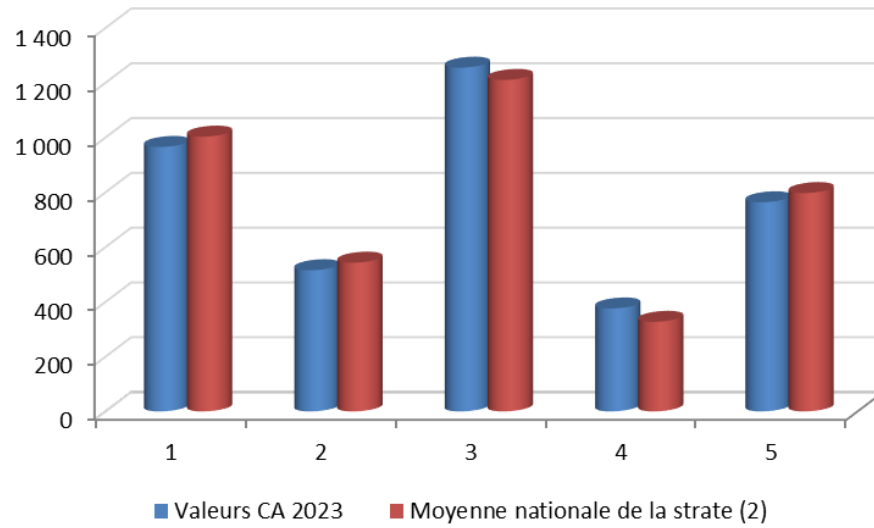
- Les ressources propres pour 500 000 €, comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) perçu en année N pour 400 000 € et la taxe d'aménagement pour 100 000 €, estimation prudente dans le contexte immobilier actuel.
- Les subventions d'investissement prévues à hauteur de 345 000 €. Cette prévision n'intègre que les subventions certaines.
- Les produits des cessions, par prudence n'ont pas été inscrits, mais l'on peut escompter enregistrer la cession du bâtiment Ty Teiz, ainsi que la parcelle AC44 rue de Vannes.
- Le virement de la section fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 188 013 €.
- La dotation aux amortissements s'élève à 600 000 €.
- L'emprunt d'équilibre inscrit pour un montant prévisionnel de 3 766 815 €. Il s'agit bien là d'un emprunt d'équilibre en attendant l'affectation des résultats du budget 2023.

INVESTISSEMENTS- RESSOURCES D'INVESTISSEMENT 2024		BP 2024 en euros TTC
1	SUBVENTIONS	345 000,00
2	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000,00
3	FCTVA	400 000,00
4	CESSION	0,00
5	EMPRUNT	3 766 815,00
6	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	
7	AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	156 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT 2024		4 767 815,00
8	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 188 013,00
9	OPERATIONS D'ORDRE (y/c amortissements)	600 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2024		6 555 828,00

3. RATIOS DÉFINIS A L'ARTICLE R 2313-1 DU CGCT

	Informations financières ratios (1)	Valeurs CA 2023	Moyenne nationale de la strate (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population (3)	965	1003
2	Produits des impositions directes/ population	515	543
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	1 255	1210
4	Dépenses d'équipement brut/ population	376	327
5	Encours de la dette/ population	763	797
6	DGF/population	234	153
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	60,58%	57,10%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
9	Dépenses de fonctionnement et en remboursement de dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	86,85%	89,70%
10	Dépenses d'équipement brute/ recettes réelles de fonctionnement	29,94%	27,00%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	60,84%	65,80%

- (1) Les ratios de 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus. Les ratios de 1 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus
- (2) Source DGCL les collectivités locales en chiffres 2023 (rubrique 4,7a les ratios obligatoires du secteur communal)
- (3) suivant population total INSEE au 01/01/2023 - 8625 habitants
- (4) suivant endettement consolidé au 31/12/2023



4. LA DETTE

Analyse de la dette globale

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de l'ensemble des emprunts (20) de la commune de Theix-Noyal s'élève à 6 584 K€ réparti entre le budget principal pour 6 575 K€ et le budget annexe de la Grée du Loch pour 9 K€.

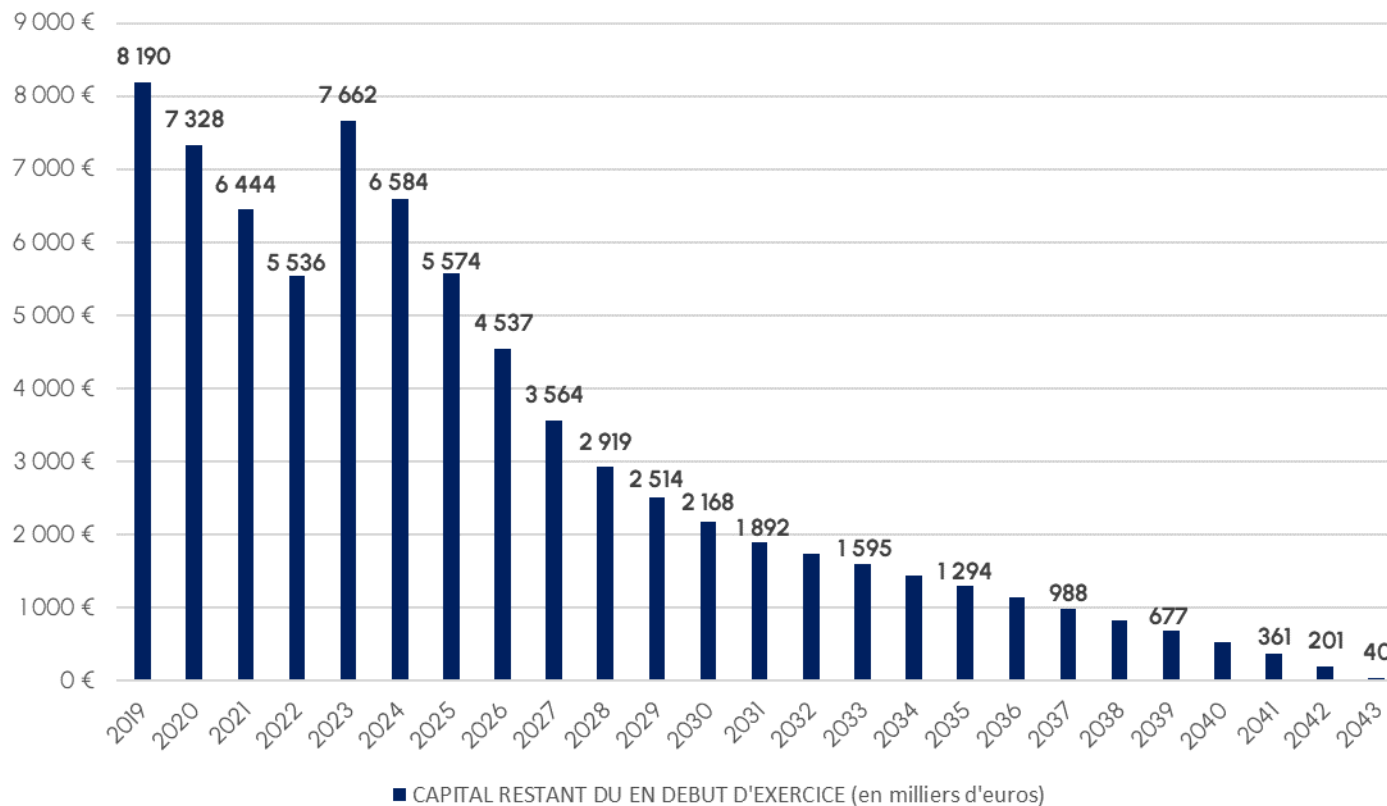
Pour mémoire, il était de 7 662 K€, au 31 décembre 2022, répartis entre les 2 budgets.

La dette par habitant passe de 763 € à fin 2023 à 645 € à la fin 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DETTE CONSOLIDÉE EN CAPITAL AU 31/12//N	7 328 174	6 444 163	5 535 776	7 662 184	6 584 001	5 573 742
POPULATION (totale)	8 007	8 163	8 349	8 487	8 625	8 642
DETTE EN EUROS PAR HABITANT	915	789	663	903	763	645

A noter, l'encours de la dette/habitant était de 780 € pour les communes entre 5000 et 9999 habitants au niveau National (*source DGFIP 2022*).

Évolution du profil d'extinction de la dette consolidée



Ratio de désendettement- capacité dynamique de désendettement du budget principal

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement le capital de sa dette en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute annuelle.

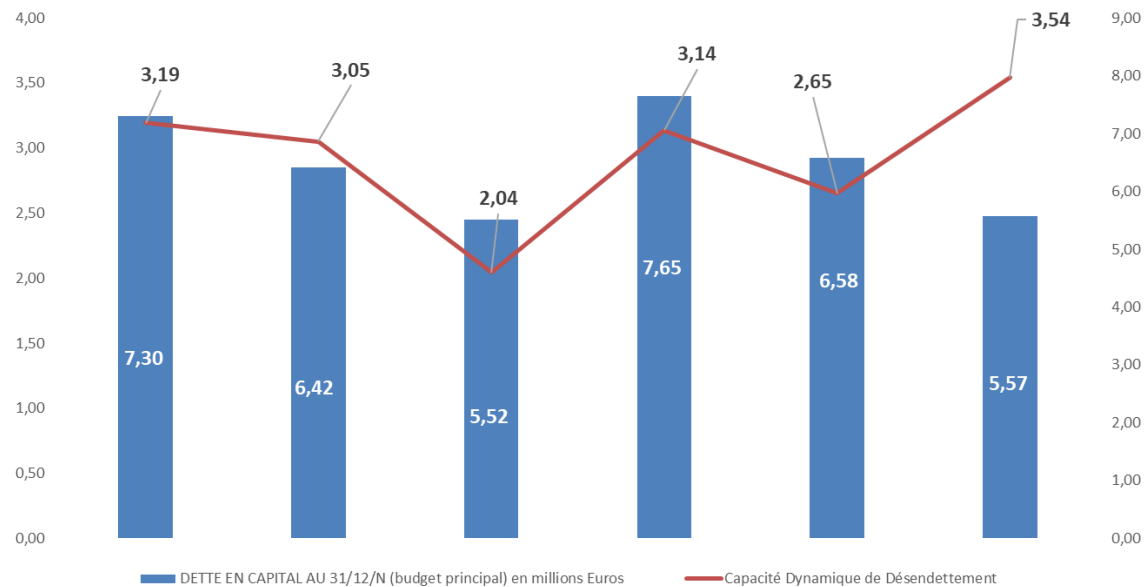
Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/ épargne brute de l'année en cours.

Ainsi la capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

En euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévi.	BP2024
DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N (budget principal)	7 297 935	6 418 975	5 515 831	7 647 677	6 575 140	5 570 733
ÉPARGNE BRUTE	2 285 783	2 105 165	2 699 519	2 439 299	2 478 389	1 573 823
Remboursement en capital des emprunts	872 661	895 274	907 875	868 154	1 072 537	1 008 000
ÉPARGNE NETTE	1 413 121	1 209 891	1 791 644	1 571 145	1 405 852	565 823
<i>Capacité Dynamique de Désendettement</i>	<i>3,19</i>	<i>3,05</i>	<i>2,04</i>	<i>3,14</i>	<i>2,65</i>	<i>3,54</i>

* selon CA prévisionnel

Évolution de la capacité de désendettement 2019-2024



5. LE BUDGET ANNEXE DE LA GRÉE DU LOCH 2024

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002 Déficit de fonct. reporté					R	002 Excédent fonct. reporté	31 828,33	71 828,33	71 828,33	71 828,33
023 Virement en investissement		71 828,33		71 828,33	R	Chap.70 - produits des services+ ventes				
Chap. 011- Charges à caractère général					R	7015 Ventes				
6015 Terrains à aménager					R	Chap.74 - Dotations, participations				
6045 Achat études...					R	7472 Régions				
605 travaux					R	7473 Participation : Département				
608 frais divers					R	7477 Participation : Europe				
627-services bancaires et assimilés					R	74758 Participation : autres groupement				
Cha. 65- Autres Charges de gestion courantes					R	Cha. 75- autres Produits gestion courante				
657358- Subv autres groupements					R	758- produits divers gestion courante				
658-charges diverses de la gestion courante					R	Cha. 77-Produits exceptionnels				
Cha. 66- Charges financières	663,09	465,00	459,06	260,00	R	7788- produits exceptionnels divers				
66111-intérêts des emprunts et dettes	663,09	465,00	459,06	260,00	R	773 - Mandats Annulés exercices antérieurs				
66112-intérêts courus non échus rattachés					R	Cha. 78- Reprises sur amortissements et provisions	40 000,00	0,00	0,00	0,00
668-Autres charges financières					R	7815- Reprises sur provisions pour risques et charges de fo	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Cha. 67- Charges exceptionnelles					O	Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	228 086,50	228 551,50	228 545,56	228 805,56
678 -Autres charges exception.					O	7133-Variations des en-cours de production de biens	228 086,50	228 551,50	228 545,56	228 805,56
Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 086,50	228 086,50	228 545,56	O	7815- Reprises sur provisions pour risques				
7133-Variations des en-cours de production de biens	227 423,41	228 086,50	228 086,50	228 545,56	O	Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	663,09	465,00	459,06	260,00
Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	663,09	465,00	459,06	260,00	O	796- transfert de charges financières	663,09	465,00	459,06	260,00
608- Frais accessoires sur terrains en cours d'aménag	663,09	465,00	459,06	260,00						
TOTAL FCT	228 749,59	300 844,83	229 004,62	300 893,89		TOTAL FCT	300 577,92	300 844,83	300 832,95	300 893,89

Dépenses Investissement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024		Recettes Investissement	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit invest. reporté	207 478,06	213 579,90	213 579,90	219 681,74	R	001 Excédent invest. reporté				
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilées					O	021 Virement du fonctionnement	0,00	71 828,33	0,00	71 828,33
1641 Capital des Emprunts	5 438,75	5 650,00	5 642,78	6 110,00	R	1641 Emprunt		147 866,57	0,00	154 223,41
Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	228 086,50	228 551,50	228 545,56	228 805,56	O	Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 086,50	228 086,50	228 545,56
3354-en-cours de production études et prestations de	228 086,50	228 551,50	228 545,56	228 805,56	O	3354-en-cours de production études et prestations de servic	227 423,41	228 086,50	228 086,50	228 545,56
TOTAL INV	441 003,31	447 781,40	447 768,24	454 597,30		TOTAL INV	227 423,41	447 781,40	228 086,50	454 597,30

RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT (excédent)	71 828,33	0,00	71 828,33	0,00
INVESTISSEMENT (déficit)	-213 579,90	0,00	-219 681,74	0,00

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240125-2024_003_DEL-BF



Theix Noyalo

TEIZ
NOALOU